

Fiche signalétique

Propylène glycol



1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Propylène glycol
Synonyme	: 1,2-Propanediol; 1,2-dihydroxypropane; methylethylene glycol.
Nom commercial	: Propylène Glycol Industriel
Code	: 506004, 506020, 506205
Utilisations	: Non disponible.
Manufacturier	: LynCar Products Limité, 30 Hedgedale Road, Brampton, ONT L6T 5L2 Tel: (800) 263-7011 Fax: (800) 459-6227
Fournisseur	: LynCar Products Limité, 30 Hedgedale Road, Brampton, ONT L6T 5L2 Tel: (800) 263-7011 Fax: (800) 459-6227
Numéro de pièce FS rédigée par	: 506004, 506020, 506025 Services réglementaires KMK inc.
En cas d'urgence	: CHEMTREC, U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887
Type de produit	: Liquide.

2. Identification des dangers

Couleur	: Incolore.
État physique	: Liquide. [Sirupeux.]
Odeur	: Inodore.
Mentions de danger	: N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES.
Précautions	: Aucun effet important ou danger critique connu. Éviter le contact prolongé avec la peau, les yeux et les vêtements.
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Ingestion.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Yeux	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets chroniques potentiels sur la santé	
Effets chroniques	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Signes/symptômes de surexposition	
Inhalation	: Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.
Peau	: Aucune donnée spécifique.
Yeux	: Aucune donnée spécifique.

2. Identification des dangers

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Aucun connu.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
Propane-1,2-diol	57-55-6	60 - 100

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
 - Non utilisables** : Aucun connu.
- Produits de décomposition dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Aucune protection spéciale n'est requise.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Grand déversement** : Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle		VEMP (8 heures)			VECD (15 mins)			Valeur plafond			
Ingrédient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	Notes
Propane-1,2-diol	ON 8/2008	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[a]
	US AIHA 1/2009	50	155	-	-	-	-	-	-	-	[b]

Forme: [a]Aérosol. [b]vapeur et aérosol

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

- Procédures de surveillance recommandées** : Il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.
- Mesures techniques** : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé.
- Respiratoire** : Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
Recommandé :
- Mains** : >8 heures (temps de protection): Gants jetables en vinyle. Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
- Yeux** : Une protection oculaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition. Recommandé: Lunettes de sécurité. Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
- Peau** : Recommandé: Blouse de laboratoire (sarrau).
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique	: Liquide. [Sirupeux.]
Point d'éclair	: Coupe fermée: 98.85°C (209.9°F) [Tagliabue.]
Température d'auto-inflammation	: 371.11°C (700°F)
Limites d'inflammabilité	: Seuil minimal: 2.6% Seuil maximal: 12.5%
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Inodore.
Poids moléculaire	: 76.11 g/mole
Formule moléculaire	: C ₃ H ₈ O ₂
Point d'ébullition/condensation	: 187.35°C (369.2°F)
Point de fusion/congélation	: -60°C (-76°F)
Densité relative	: 1.036 g/cm ³
Densité relative	: 1.04
Pression de vapeur	: 0.017 kPa (0.129 mm Hg)
Densité de vapeur	: 2.62 [Air = 1]
Volatilité	: 100% (v/v), 100% (p/p)
Vitesse d'évaporation	: 0.01 (Acétate de butyle. = 1)
COV	: 100 % (w/w)
Solubilité	: Suspends in water.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Matières à éviter	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes et les acides.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Polymérisation Dangereuse	: Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Propane-1,2-diol	DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Rat	20800 mg/kg 20 g/kg	- -

Toxicité chronique : Aucune donnée spécifique.

12. Informations écotoxicologiques

Effets sur l'environnement : Non établi

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Propane-1,2-diol	Aiguë CL50 >1000 mg/L Eau de mer	Crustacés - Chaetogammarus marinus - Young - 5 mm	48 heures
	Aiguë CL50 1020000 ug/L Eau douce	Daphnie - Ceriodaphnia dubia - <=24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 710000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - <=7 jours	96 heures
	Chronique NOEC 660000 ug/L Eau douce	Daphnie - Ceriodaphnia dubia - <=24 heures	48 heures
	Chronique NOEC 600000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - <=7 jours	96 heures

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

TMD/IMDG/IATA : Non réglementé.

15. Informations réglementaires

SIMDUT (Canada) : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Listes canadiennes : **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)**: Cette substance n'est pas répertoriée.
ARET canadien: Cette substance n'est pas répertoriée.
NPRI canadien: Cette substance n'est pas répertoriée.
Substances désignées en Alberta: Cette substance n'est pas répertoriée.
Substances désignées dans l'Ontario: Cette substance n'est pas répertoriée.
Substances désignées au Québec: Cette substance n'est pas répertoriée.

Inventaire du Canada : Cette substance est répertoriée ou exclue.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Listes internationales : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Cette substance est répertoriée ou exclue.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Cette substance est répertoriée ou exclue.
Inventaire du Japon: Cette substance est répertoriée ou exclue.
Inventaire de Corée: Cette substance est répertoriée ou exclue.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Cette substance est répertoriée ou exclue.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Cette substance est répertoriée ou exclue.

16 . Autres informations

Références	: ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005.
Date d'édition	: 03/30/2010
Date de publication précédente	: 11/15/2007
Version	: 3

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Luc Séguin, PhD chimiste, 25 ans à titre de professionnel en conformité réglementaire

DOCUMENT



AUTHORING

Services de rédaction, global et multilingue, de tous vos documents réglementaires



Optimiser le déploiement du SGH au sein de votre compagnie

